



2024-2025

REGLEMENT SPORTIF



FF
Danse.

Country & Line Dance

Table des matières

<u>1.</u> LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	4
1.1 LE MODE DE QUALIFICATION	4
1.1.1 Qualification :	4
1.1.2 Note qualificative :	4
1-2 CATEGORIES D'AGES	4
• Espoir : -18 ans	4
• Adulte : de 18 ans à 34 ans.....	4
• Sénior : 35 ans et +	4
1-3 SERIES.....	4
• Expert	4
• Avancé	4
• Intermédiaire.....	4
1-4 CARACTÈRES DES DANSES.....	4
2. LA COUPE DE FRANCE	6
2.1 LE MODE DE QUALIFICATION	6
2.1.1 Qualification :	6
2.1.2 Note qualificative :	6
2.2 CATEGORIES D'AGES	6
• Espoir : -18 ans	6
• Adulte : de 18 ans à 34 ans.....	6
• Sénior : 35 ans et +	6
2.3 CARACTÈRES DES DANSES COUPE DE FRANCE.....	6
3. TROPHEE NATIONAL.....	7
3.1 LE MODE DE QUALIFICATION	7
2.1.1 Qualification :	7
2.1.3 Note qualificative :	7
3.2 CATEGORIES D'AGES	7
Pour les Partners, Starter, Duo et Quad.....	7
3.3 SERIES 7	7
3.4 CARACTÈRES DES DANSES	7
4. CRITERIUM	8
4.1 LE MODE DE QUALIFICATION	8
4.1.1 Note qualificative :	8
4.2 CATEGORIES D'AGES	8

4.3 CARACTÈRES DES DANSES CRITERIUM.....	8
5. OPEN	9
5.1 CLASSEMENT :	9
5.2 CATEGORIES D'AGES	9
• Idem championnat de France.....	9
5.3 CARACTÈRES DES DANSES OPEN	9
6. GENERALITES.....	9
6.1 CHANGEMENT DE SERIE.....	9
6.2 PARTICULARITE CATEGORIE D AGE	10
6.3 DEROGATION.....	10
6.4 LES OFFICIELS DE LA COMPÉTITION	10
6.5 QUALITÉ DU COMPÉTITEUR	10
6.6 INSCRIPTION & DROIT D'INSCRIPTION.....	10
6.7 PRÉSENTATION.....	11
6.8 TIMING	11
7. LE DEROULEMENT DES COMPETITIONS.....	11
7.1 ORGANISATION	11
7.2 LE DJ	11
7.3 GESTION DES PÉNALITÉS	11
7.4 AFFICHAGE DES RÉSULTATS	12
7.5 REMISE DES RÉCOMPENSES	12
8. RÈGLEMENT DES JUGES	12
8.1 CODE DE CONDUITE DES JUGES	12
8.2 METHODE DE SELECTION DES JUGES POUR LE CHAMPIONNAT DE France.....	13
8.3 METHODES D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE DES JUGES LORS DES COMPETITIONS	13
8.4 METHODES DE JUGEMENT ET DE CLASSEMENT	13
8.5 LE PRÉSIDENT DE JURY	13
8.6 SÉLECTION DES JUGES	14
8.7 LISTE DES JUGES	14
8.8 DISPONIBILITE DU JURY.....	14
8.9 COMPOSITION DU JURY	14
8.1.1 Championnat Régional, Trophée régional Coupe Open :	14
8.1.2 Coupe de France, Championnat de France :	14
8.10 CLASSEMENT DES JUGES	14
9. REGLES D'ATTRIBUTION DES COMPETITIONS	14

9.1 Règles d’attributions des compétitions régionales et/ou territoriales :	14
9.2 Règles d’attributions des compétitions nationales non majeures :	15
9.3 Règles d’attributions du Championnat de France :	15
10. Sélection nationale « Equipe de France »	16

Danse de loisir depuis 1980 en France et danse de compétition depuis 2007, le nombre de danseurs est en constante progression.

La danse Country, danse de loisirs :

Dans toutes les communes et régions, on pratique la danse country.

Des bals, des démonstrations, des stages, des festivals, ... sont organisés afin de se rassembler, partager la même passion et de danser tous ensemble. La danse country aurait-elle remplacé les bals populaires d’antan ?

La danse Country & Line est conviviale et accessible à tous. Elle nous entraîne sur des rythmes variés - par exemple la Polka, le Two Step, le Chacha, le West Coast, ...

La particularité de cette danse est qu'elle peut se danser en solo, en couple, en Team (équipe), ...

Chacune porte un titre et a été écrite sur une musique bien définie.

Elles peuvent être également dansées sur d'autres musiques comportant le même caractère musical.

La danse en ligne (Line Dance) est la plus dansée et la plus accessible à tous.

La danse Partner est une danse en couple chorégraphiée.

Mais aussi danse de compétition :

La reconnaissance de la danse Country & Line au sein de la Fédération Française de Danse a apporté un souffle nouveau vers la compétition comme toute danse. Depuis 2007, année du 1er championnat, le niveau des danseurs a considérablement augmenté au niveau national et international.

FF
Danse.

1. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

1.1 LE MODE DE QUALIFICATION

1.1.1 Qualification :

Tout compétiteur souhaitant participer au Championnat de France devra obligatoirement participer aux compétitions suivantes auparavant :

- Championnat Régional
- ou
- Championnat inter-régional
- Coupe de France

1.1.2 Note qualificative :

Les notes de ces compétitions rentreront dans le calcul de la moyenne qui déterminera la qualification au Championnat de France. Cette note moyenne devra être au minimum de

- 6.5/10 pour les Intermédiaires
- 7/10 pour les Avancés
- 7.5/10 pour les Experts

Pour tout compétiteur non qualifié en région souhaitant participer au Championnat de France, une compétition « **Last Chance** » sera organisée en amont du Championnat de France et sur demande à la DTN.

1-2 CATEGORIES D'AGES

- Espoir : -18 ans
- Adulte : de 18 ans à 34 ans
- Senior : 35 ans et +

1-3 SERIES

- Expert
- Avancé
- Intermédiaire

1-4 CARACTÈRES DES DANSES

Pour les compétitions de la saison, les styles de danses suivantes sont ouverts :

- Danse en Ligne : Cuban, Rise & Fall, Lilt, Pulse, Stage
- Danse en Formation : Duo, quad, Loisirs Team, Crea Team, Cabaret Team, Show Team
- Danse en Couple : Cuban, Rise & Fall, Lilt, Pulse

- ✓ Série Expert : 5 danses + un medley

- ✓ Série Avancé : 5 danses + **un showcase**
- ✓ Série Intermédiaire : 5 danses

Dans chaque série couple le nombre de caractères de danses sera défini comme tel :

- Série Expert : 8 danses
- Série Avancé : 2 danses + 4
- Série Intermédiaire : 2 danses + 3
- Open Pro-Am : 5 danses



2. LA COUPE DE FRANCE

2.1 LE MODE DE QUALIFICATION

2.1.1 Qualification :

- La coupe de France est un **chemin de sélection pour le championnat de France**.

2.1.2 Note qualificative :

La note totale de cette compétition entrera dans le calcul de la moyenne qui déterminera la qualification au Championnat de France. Cette note devra être au minimum de :

- 6.5/10 pour les Intermédiaires
- 7/10 pour les Avancés
- 7.5/10 pour les Experts

2.2 CATEGORIES D'AGES

- Espoir : -18 ans
- Adulte : de 18 ans à 34 ans
- Senior : 35 ans et +

2.3 CARACTÈRES DES DANSES COUPE DE FRANCE

Pour les compétitions de la saison, les divisions de danses suivantes sont ouvertes : (voir règlement technique)

- Danse en Ligne : Cuban, Rise & Fall, Lilt, Pulse, Stage
- Danse en Formation : Duo, quad, Loisirs Team, Crea Team, Cabaret Team, Show Team
- Danse en Couple : Cuban, Rise & Fall, Lilt, Pulse

Dans chaque série solo le nombre de caractères de danses sera défini comme tel :

- ✓ Série Expert : 5 danses + **un medley**
- ✓ Série Avancé : 5 danses + **un showcase**
- ✓ Série Intermédiaire : 5 danses

Dans chaque série couple le nombre de caractères de danses sera défini comme tel : (voir règlement technique)

- Série Expert : 8 danses
- Série Avancé : 2 danses + 4 au choix
- Série Intermédiaire : 3 danses + 2 au choix
- Open Pro-Am : 5 danses

3. TROPHEE NATIONAL

3.1 LE MODE DE QUALIFICATION

2.1.1 Qualification :

Tout compétiteur souhaitant participer au Trophée National devra obligatoirement participer aux compétitions suivantes auparavant :

- Trophée Régional
- ou
- Trophée inter-régional
- Critérium

2.1.3 Note qualificative :

Les notes de ces compétitions rentreront dans le calcul de la moyenne qui déterminera la qualification au Trophée National. Cette note moyenne devra être **au minimum de 6/10.**

3.2 CATEGORIES D'AGES

- Enfant : 6/9 ans
- Junior : 10/12 ans
- Espoir : 13/17 ans
- Adulte 1 : 18/34ans
- Adulte 2 : 35/44 ans
- Senior 1 : 45/54 ans
- Sénior 2 : 55/64 ans
- Sénior 3 : +65 ans

Pour les Partners, Starter, Duo et Quad

- Espoir : -18 ans
- Adulte : de 18 ans à 34 ans
- Sénior : 35 ans et +

2.1.4 Spécificité pour les starters :

- Il n'y a pas de distinction Homme femme pour le classement.

3.3 SERIES

- Série Novice
- Série Débutant
- Série Starter
- Série Mini Starter
- Partner

3.4 CARACTÈRES DES DANSES

Dans chaque série solo le nombre de caractères de danses sera défini comme tel

- ✓ Série Novice : 5 danses

- ✓ Série Débutant : 4 danses
- ✓ Série Starter : 3 danses
- ✓ Série Mini Starter : 2 danses

Dans chaque série couple le nombre de caractères de danses sera défini comme tel :

- Série Novice : 3 danses
- Série Débutant : 3 danses
- Série Starter: 1 danse
- Basic Pro-Am : 3 danses
- Partner : 3 danses

Pour les compétitions de la saison, les divisions de danses suivantes sont ouvertes :

- Danse en Ligne
- Danse en Formation (danseurs de championnat et trophées autorisés) (duo/ quad/ Loisirs team/ Créa team/ cabaret team)
- Danse en Couple (danseurs de championnat et trophées autorisés)
- Pop Line – **Spécificité** Il n'y a pas de distinction Homme femme pour le classement.

4. CRITERIUM

4.1 LE MODE DE QUALIFICATION

Le criterium est un **chemin de sélection pour le Trophée national.**

4.1.1 Note qualificative :

Les notes de ces compétitions rentreront dans le calcul de la moyenne qui déterminera la qualification au Trophée National. Cette note moyenne devra **être au minimum de 6/10.**

4.2 CATEGORIES D'AGES

- Idem Trophée National

4.3 CARACTÈRES DES DANSES CRITERIUM

- Idem Trophée National

5. OPEN

5.1 CLASSEMENT :

Le classement des compétiteurs s'effectuera par ordre croissant des notes.

L'Open est d'accès libre à tout danseur licencié à la FFDanse. Tout compétiteur pourra participer autant qu'il le souhaite aux Opens, peu importe la région d'appartenance.

Les notes des Opens seront prises en compte dans la moyenne de sélection aux finales et changement de série, seulement si la note fait augmenter la moyenne générale du compétiteur.

5.2 CATEGORIES D'AGES

Pour les séries Expert, Avancé, Intermédiaire :

- Idem championnat de France

Pour les séries : Starter, mini starter, Débutants, novices :

- Idem Trophée National

5.3 CARACTÈRES DES DANSES OPEN

Dans chaque série solo le nombre de caractères de danses sera défini comme tel :

- Les caractères de danses seront les mêmes qu'en Championnat et en Trophée.

6. GENERALITES

6.1 CHANGEMENT DE SERIE

- Tout compétiteur souhaitant monter de niveau la saison suivante, devra soumettre sa demande à l'appréciation de la gestion sportive. country-gestionsportive@ffdanse.fr
- Tout compétiteur ayant **obtenu la note moyenne de 8/10**, sur l'ensemble de ses compétitions de la saison, et souhaitant monter de série l'année suivante, devra en faire la demande à la gestion sportive. Dans le cas où sa note moyenne sur l'ensemble des compétitions de la saison **est inférieure ou égale à 5/10** il devra redescendre de série l'année suivante.
- Lors de la première participation ou après un arrêt de plus de 3 ans à toute compétition de la FFDanse, le compétiteur ne pourra se présenter au maximum que dans la série Intermédiaire dans le cadre de la Coupe de France. Si un compétiteur souhaite intégrer directement la série Expert, il devra en faire la demande à country-gestionsportive@ffdanse.fr.

- Si un danseur de niveau débutant, novice souhaite se présenter après un arrêt de 3 ans ou plus, il ne pourra reprendre qu'en série à laquelle il avait arrêté les compétitions FFDanse.

6.2 PARTICULARITE CATEGORIE D AGE

Si un compétiteur est seul dans sa catégorie, il peut demander à **monter** ou **descendre** dans la catégorie d'âge supérieure ou inférieure à la sienne. (Une demande spéciale peut être faite pour la finale, en cas de scratch). Si le danseur a été autorisé à changer de catégorie d'âge, il devra rester dans celle-ci tout au long de la saison sportive en cours. Cette dérogation est possible en faisant la demande par mail à la gestion sportive. Celle-ci statuera sur la faisabilité ou non.

La catégorie d'âge du compétiteur sera définie par la gestion sportive, lors de son inscription, selon l'âge du compétiteur au **31 août de la saison sportive en cours**.

6.3 DEROGATION

Une dérogation peut être accordée à titre exceptionnel pour raison valable (raison médicale, professionnelle, familiale avec justificatifs) par la Gestion Sportive, que le compétiteur doit saisir par écrit, en justifiant sa demande à la Direction Technique Nationale secretariat.dtn@ffdanse.fr et copie country-gestionsportive@ffdanse.fr

6.4 LES OFFICIELS DE LA COMPETITION

Pour toutes les étapes officielles sélectives au Championnat de France et à la Coupe de France, les personnes suivantes doivent être présentes ou représentées :

- ✓ Un Présentateur pour la compétition
- ✓ Les membres du corps arbitral prévus dans le règlement de l'épreuve
- ✓ Un DJ pour la compétition
- ✓ L'organisateur de la compétition

6.5 QUALITÉ DU COMPÉTITEUR

Pour participer aux Compétitions organisées par la FFDanse, le compétiteur doit :

- ✓ Avoir une licence C ou D pour les séries Débutant à Expert (**inclus Pop Line**), les Duos, les Quads et les Teams
- ✓ Avoir une licence B pour les séries Starters et **Partner**
- ✓ Avoir 6 ans révolus dans la saison sportive de la compétition.

6.6 INSCRIPTION & DROIT D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire à toute compétition, chaque compétiteur doit se conformer aux indications et modalités de la Fédération Française de Danse. Un compétiteur ne peut concourir qu'une seule fois par série de danse. **Pour les compétitions territoriales, tout compétiteur doit s'inscrire dans la zone géographique le concernant (région de licence).**

Le droit d'inscription est fixé par la réglementation fédérale en vigueur fixé par les règlements généraux de la FFDANSE.

Chaque compétiteur ou équipe se verra remettre un dossard en contrepartie du paiement du « droit d'inscription » lors de sa présentation à la compétition. Le dossard devra être accroché de façon visible (dos ou bas du dos) lors du passage en compétition.

6.7 PRÉSENTATION

Chaque compétiteur devra se présenter à l'heure indiquée sur le programme officiel, ~~muni de sa licence et de sa pièce d'identité, afin de valider sa participation.~~

6.8 TIMING

Un timing « général » sera proposé en amont de la compétition sur la page Facebook ainsi que sur le site de la gestion sportive de la discipline (FFDANSE – Country & Line)

7. LE DEROULEMENT DES COMPETITIONS

7.1 ORGANISATION

Un jury ne peut être convoqué que si et seulement si le nombre de compétiteurs est au minimum de 15.

7.2 LE DJ

Le DJ de la compétition est désigné par l'organisateur de la manifestation pour les sélectifs régionaux. Il est en coordination avec le Président de Jury. Il est en charge, de la musique de la compétition. Il contrôle le minutage des danses en relation permanente avec le Président de Jury.

Dans le cadre des finales nationales, les 2 DJs officiels de la discipline seront présents. Ils pourront, sur demande du conseiller expert gestion sportive de la discipline et du référent du corps arbitral être remplacés en cas de force majeure. Les frais d'hébergement et de restauration du (des) DJ(s) seront pris en charge par l'organisateur.

7.3 GESTION DES PÉNALITÉS

Le juge qui souhaite identifier un problème, lève la main pour le signaler au président de jury (ou juge arbitre) qui indiquera au Présentateur de stopper la compétition dès la fin du heat. Les juges statueront sur l'éventualité de la pénalité.

Les pénalités seront affichées sur le tableau officiel d'informations. Cet affichage comportera de manière précise (heure et minutes) la pénalité. Toute réclamation sera à faire au président du jury dans le laps de temps de 15 minutes qui suivront l'affichage de celle-ci. Le jury étudiera la réclamation déposée par le compétiteur dès la fin de la série suivant le dépôt de celle-ci afin de statuer.

- Tenues : - 0.5 point
- Déplacement pendant l'introduction et sortie de piste : - 0.5 point
- Mouvement vulgaire, collision provoquée : de -0.5 à 3 points
- Comportement violent ou agressif, sur la piste ou dans l'enceinte même de la compétition : *selon le degré, peut aller jusqu'à l'expulsion de la compétition voire la disqualification par les juges après entretien avec le président de jury et le directeur de la compétition.*
- Abandon de piste volontaire : pas de classement dans la danse en cours
- ~~En cas de désistement sans prévenir sur un sélectif régional - 0.5 point sur la moyenne de la finale~~

7.4 AFFICHAGE DES RÉSULTATS

A la fin de la compétition, les résultats sont annoncés lors de la cérémonie protocolaire, et affichés par le(s) scrutateur(s). Ces résultats comportent les éléments suivants :

- ✓ Numéro de dossard, nom du compétiteur
- ✓ Moyenne des notes par danse, par critère et par juge
- ✓ Moyenne générale
- ✓ Classement

Dans les jours qui suivent, les résultats seront publiés sur le site de la Gestion Sportive Country & Line. En cas de problème technique ne dépendant pas de notre volonté, l'affichage sera effectué directement sur le site de la Gestion Sportive.

7.5 REMISE DES RÉCOMPENSES

Déroulement :

- ✓ Le président du jury obtient les résultats auprès des scrutateurs et les remet au Présentateur de la compétition
- ✓ Lors des procédures protocolaires, les compétiteurs porteront une de leur tenue de compétition.

~~Lors de chaque compétition, les 4ème & 5ème places seront également annoncées.~~ Les résultats de tous les compétiteurs seront annoncés Les podiums de chaque série, et de chaque catégorie, se verront remettre une récompense.

8. RÈGLEMENT DES JUGES

8.1 CODE DE CONDUITE DES JUGES

Les juges doivent suivre et appliquer le code de déontologie mis en place par la FFDanse. Dans tous les cas, les juges sont sélectionnés et convoqués en fonction de leur disponibilité et de leur niveau de certification. Tous les juges et officiels de la compétition ont l'obligation d'être présents aux briefings avant et à la fin de la compétition. L'organisateur de la compétition devra mettre en place, par tous les moyens qu'il dispose, une sanctuarisation du corps arbitral qui officie lors de son organisation.

Par cette sanctuarisation, les officiels (Juges, scrutateurs et DJ) ne devront en aucun cas être en contact avec les danseurs, les entraîneurs et le public lors du déroulement de la compétition y compris lors des pauses et ce jusqu'à la remise des résultats, **seul le président le jury sera autorisé à communiquer pour répondre à une question d'organisation de la compétition.** L'organisateur prévoira tous les espaces privatifs nécessaires aux officiels tout au long de la compétition à l'écart de toute personne extérieure du corps arbitral officiant.

Tenue réglementaire du Corps arbitral FFDanse pour la discipline danse Country & Line :

Pour les femmes :

- ✓ Pantalon, jupe, robe (noir uni)
- ✓ Chemisier, top, bustier (blanc uni)
- ✓ Veste noire uni (facultative)

Pour les hommes :

- ✓ Pantalon noir uni
- ✓ Veste noire uni (facultatif)
- ✓ Chemise blanche (unie)
- ✓ Cravate noire ou grise ou nœud papillon noir
- ✓ Chapeau noir style **Cattleman** (sauf en cas de forte chaleur, sur décision du président de jury)

8.2 METHODE DE SELECTION DES JUGES POUR LE CHAMPIONNAT DE France

- ✓ Avoir jugé au moins une compétition pendant la saison
- ✓ Avoir fait son stage de maintien de compétence tous les 2 ans

8.3 METHODES D'EVALUATION ET DE CONTRÔLE DES JUGES LORS DES COMPETITIONS

- ✓ Cohérence des notes vérifiée par le référent du corps arbitral de la discipline
- ✓ Vérification des notes
- ✓ Maîtrise des connaissances techniques nécessaires pour juger

8.4 METHODES DE JUGEMENT ET DE CLASSEMENT

- ✓ Jugement selon les critères référencés dans le règlement technique selon les séries
- ✓ Classement selon les notes obtenues

8.5 LE PRÉSIDENT DE JURY

Lors d'une compétition, l'ensemble des juges forme « le Jury ». En cas d'indisponibilité des présidents de Jury, un juge

« arbitre » pourra être missionné sur un sélectif régional ou un Open. Il devra obligatoirement être juge national au minimum depuis 2 ans.

Un Président de jury préside l'ensemble du jury, son rôle est de superviser et d'être le garant du respect des règles en vigueur, et du bon déroulement de la compétition dans son ensemble et plus particulièrement :

- ✓ Conduire le tableau des juges qui interviennent en fonction des séries et de leur qualification
- ✓ Au cours de la compétition, le Président de jury peut demander le changement de poste ou le remplacement d'un juge
- ✓ Vérifier le respect de l'application du règlement technique et du bon déroulement de la compétition tant pour les compétiteurs que pour les juges
- ✓ Répondre aux différentes questions des juges et des compétiteurs sur le déroulement de la compétition
- ✓ Entériner ou annuler une pénalité infligée par un seul juge et faisant l'objet d'une condition qualificative et/ou éliminatoire
- ✓ Coordonner les décisions à prendre en cours de

compétition Pour ce faire, le Président de jury a le pouvoir de :

- ✓ Provoquer une réunion de l'ensemble des juges pour débattre d'un point que le règlement ne solutionnerait pas ou pour solliciter l'avis de l'ensemble des juges.
- ✓ Demander l'arrêt de la compétition pour régler tout litige ou manquement au règlement.
- ✓ En cas de nécessité, prendre toutes les sanctions immédiates nécessaires afin de préserver l'équité et le respect de l'organisation et des compétiteurs. Cela pouvant aller jusqu'à l'élimination et/ou l'exclusion immédiate d'un compétiteur.

8.6 SÉLECTION DES JUGES

Un juge participant à la compétition en tant que « Pro » lors d'un « Pro-Am » ne pourra pas juger la compétition à laquelle il participe.

8.7 LISTE DES JUGES

La liste des juges en vigueur est disponible sur l'extranet FFDanse dans l'onglet « Corps Arbitral ». Cette liste comprend les juges « encartés » de la saison en cours. Seuls les juges présents sur cette liste peuvent être convoqués.

8.8 DISPONIBILITE DU JURY

En fonction des dates de compétitions et de leurs localisations, la discipline établit un calendrier de disponibilité des juges. Ce calendrier peut être fourni sur demande aux organisateurs. Cependant les comités organisateurs restent libres dans la composition du jury.

8.9 COMPOSITION DU JURY

8.1.1 Championnat Régional, Trophée régional Coupe Open :

Composition du corps arbitral :

- ✓ De 15 à 30 danseurs : 2 juges dont 1 président de jury ou juge arbitre et 1 scrutateur
- ✓ De 31 à 99 danseurs : 3 juges dont 1 président de jury ou juge arbitre et 1 scrutateur
- ✓ A partir de 100 danseurs : 4 juges dont 1 président de jury ou juge arbitre et 2 scrutateurs

8.1.2 Coupe de France, Championnat de France :

Composition du corps arbitral :

- ✓ Au maximum : 7 juges plus 1 président de jury et 2 scrutateurs
- ✓ En accord avec la FFDanse, le corps arbitral de la discipline pourra le cas échéant ajuster un nombre de juge et de scrutateur si le nombre de compétiteur le justifie.

8.10 CLASSEMENT DES JUGES

A titre exceptionnel un juge peut être surclassé dans le niveau supérieur de sa/ses discipline(s) dans le cas d'un nombre insuffisant de juge, pour assurer le bon déroulement de la compétition. Ce sur-classement sera validé par le vice-président de la Fédération Française de Danse en charge du Corps Arbitral.

9. REGLES D'ATTRIBUTION DES COMPETITIONS

9.1 Règles d'attributions des compétitions régionales et/ou territoriales :

Tout organisateur doit adresser son dossier de projet d'organisation qu'il doit envoyer au plus tard le 30/11 de la saison sportive en cours :

- ✓ Il doit prendre impérativement connaissance du cahier des charges
- ✓ Contacter son comité régional

- ✓ À la commission technique Country & Line (country-gestionsportive@ffdanse.fr)
- ✓ Au conseiller expert gestion sportive de la discipline

Cette demande doit contenir :

- ✓ La demande d'organisation prévue à cet effet, disponible par mail ou sur le site de la gestion sportive Country & Line

À la suite de cette demande, la gestion sportive attribuera à l'organisateur, la circulaire d'organisation "La FFDanse peut surseoir l'indisponibilité ou l'absence de relation entre le Comité Régional et l'organisateur. C'est la DTN qui prendra alors les dispositions à remplacer le Comité Territorial."

9.2 Règles d'attributions des compétitions nationales non majeures :

Tout organisateur doit adresser son dossier au plus tard le 30/11 de la saison sportive en cours:

- ✓ À la commission technique Country & Line (country-gestionsportive@ffdanse.fr)
- ✓ Au conseiller expert gestion sportive de la discipline

Ce dossier doit contenir :

- ✓ La demande d'organisation de compétition prévue à cet effet, disponible par mail ou sur le site de la gestion sportive Country & Line
- ✓ Le courrier/mail officiel d'accord d'attribution de l'équipement sportif par la municipalité
- ✓ Un budget prévision à jour

A la suite de cette demande, la gestion sportive attribuera à l'organisateur, la circulaire d'organisation.

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier , envoyer un mail à : country-gestionsportive@ffdanse.fr à l'attention de Marie-Pierre Bouissou.

9.3 Règles d'attributions du Championnat de France :

Dossier à télécharger dans la Boîte à outils site FFDanse :

« Organisation d'événements » => Documents Compétitions majeures

- ✓ Budget prévisionnel / Compte de résultat
- ✓ Contrats de partenaires
- ✓ Cahier des charges
- ✓ Formulaire candidature Compétitions Majeures

Tout organisateur doit adresser son dossier officiel complet à

- secretariat.dtn@ffdanse.fr
- Au conseiller expert gestion sportive de la discipline : mgerbault@ffdanse.fr
- A la gestion sportive de la discipline country-gestionsportive@ffdanse.fr

Le dossier sera instruit par la DTN, puis, après corrections éventuelles, sera soumis au vote du Bureau Fédéral.

10.Sélection nationale « Equipe de France »

Une sélection nationale de l'équipe de France de la discipline aura lieu tous les ans. Celle-ci sera ouverte à tous les licenciés des séries Intermédiaire, Avancé et Expert. (Sous réserve des prérequis éventuels).

~~Le niveau avancé a été retenu, étant le niveau médium du Champion de France.~~

La sélection répondra aux critères du haut niveau . (Ils demeurent spécifiques à la commission internationale).

~~La licence D FFDanse est obligatoire.~~

La commission internationale sera composée de :

- 3 juges officiels
- 1 consultant
- 1 représentant de la Direction Technique Nationale



FF
Danse.